



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : mairiedenancay@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 10

Votants : 13

Date de la convocation :
17/10/2022

Date d'affichage :
17/10/2022

**OBJET : Correspondant
SDIS**

L'an deux mille vingt-deux
le vingt et un octobre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY
Messieurs BAILLY, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER,
RAGOBERT, URBAIN,

Excusés : Mesdames BOUHOURS, GUÉRU, Monsieur BONNOT.

Absents : Messieurs BARRÉ, PINGUET.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Madame BOUHOURS a donné pouvoir à Madame MARY.
Madame GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.
Monsieur BONNOT a donné pouvoir à Madame BOUGIS.

Le Maire informe le conseil que suite à la demande conjointe de Monsieur le Préfet du Cher et de Monsieur le Président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours il faut nommer un correspondant « incendie et secours ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
a désigné, à l'unanimité, Madame Roseline MARY, conseillère déléguée, en
qualité de correspondant « incendie et secours ».

Fait à Nançay, le 22 octobre 2022

Le Maire,

La secrétaire,

Alain URBAIN.

Murielle BOUGIS.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 04 novembre 2022.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :